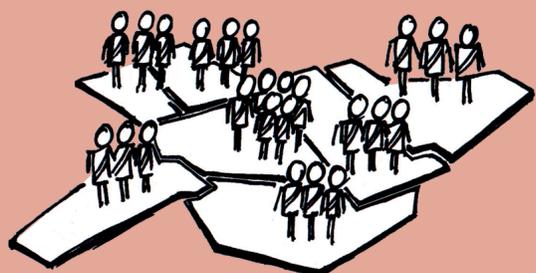
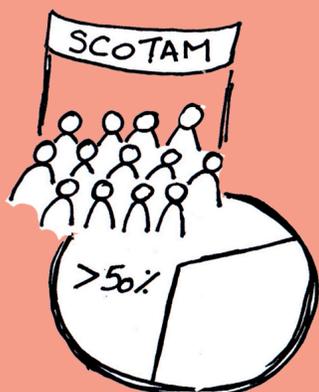


QUELLES MISSIONS pour les délégués SCoT ?



Représentation
de l'intercommunalité au
sein du Syndicat mixte du
SCoTAM



Présence au Comité syndical
=
garantie du quorum

Recherche de remplaçant en cas
d'empêchement (délégués suppléants)



Participation aux réunions
et événements SCoT (assemblées,
commissions, séminaires, etc.)

ORIENTATIONS
INFORMATIONS
OBJECTIFS
TRAVAUX



> Diffusion des orientations
et objectifs inscrits dans le SCoTAM
au sein des territoires
> Relais des travaux du Comité syndical
aux élus intercommunaux et communaux